



**COMPTE RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 12 Avril 2021**

PRESENTS : - Chantal BARRIERE - Ghislain CABAL-ZINCK - Virginie CASTANIER - Nicole LICATESI - - Zoe POHL BOUSQUET - - Gérard RAMONDENC- Christophe RAYSSAC - Dominique ROURE- Jean Jacques SELLAM - Christian VERNHET

ABSENTE EXCUSEE : Sylvie MEUNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant l'absence de Sylvie Meunier, il engage ensuite l'ordre du jour.

- **Vote du budget primitif**

Monsieur le maire présente les documents budgétaires remis aux conseillers. Il rappelle que les arbitrages réalisés ont pris en compte les échanges lors de la réunion de concertation de la semaine précédente. Après une présentation d'ensemble, monsieur le Maire reprend le détail des opérations d'équipement en présentant chacune d'elles.

A l'issue de la présentation, un débat s'engage. Des précisions sont apportées sur les travaux de l'église de Faveyrolles, sur l'achat de matériel réfrigéré pour le local paysan, sur la maison Rascaloux. Monsieur le Maire indique que la commune souhaite faire l'acquisition d'une vitrine réfrigérée pour garantir la chaîne du froid dans le local paysan. Il indique qu'il fera une demande de subvention pour financer ce matériel, que la commune participera et que les GAEC contribueront sous forme de loyer.

Jean-Jacques Sellam développe son analyse sur le budget primitif en remarquant que le montant des investissements est plus élevé que d'ordinaire et rappelle que la marge de manœuvre habituelle s'élève à 60 000€. Il dit ne pas percevoir les orientations de la commune et conclut son propos en signalant qu'il s'abstiendra sur ce projet de budget.

Monsieur le maire répond aux diverses interventions. Il rappelle que le projet de budget traduit un projet d'aménagement de la commune, d'où les choix réalisés sur différentes opérations (maison Rascaloux, écohomeau, bâtiments communaux...). Il précise que ce budget a été établi en ne tenant pas compte, à ce stade, des subventions demandées et en reglobalisant les provisions qui étaient réparties jusque là entre les différentes opérations, ce qui a pu laisser penser que les investissements prévus avaient été accrus. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un budget prévisionnel qui sera géré de façon rigoureuse en l'adaptant à l'avancée des projets et aux subventions reçues. Ghislain Cabal-Zinck précise qu'étant directement concerné par l'investissement du local paysan, il ne prendra pas part au vote afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt.

Monsieur le Maire procède au vote de ce budget qui est adopté avec 8 voix pour, une abstention et un « ne prend pas part au vote ».

- **Vote des taxes locales**

La taxe foncière (bâtie) s'élève actuellement à 12,9% ; elle s'ajoute à la taxe départementale de 20,69%, soit un ensemble de 33,59%. Monsieur le Maire propose le maintien sans augmentation de la taxe communale pour tenir compte de la situation économique et sanitaire, sachant la moyenne départementale s'élève à 41,62%. La taxe foncière non bâtie s'élève quant à elle à 61,12%. Monsieur le maire, pour les mêmes raisons, propose le maintien de cette taxe sans augmentation.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taxes sans augmentation par rapport à l'année dernière : soit 12,9% pour la taxe foncière bâtie et 61,12% pour la taxe foncière non bâtie.

- **Délibération pour la création d'un emploi non permanent pour le camping**

Monsieur le Maire présente la situation de l'aire naturelle de camping qui devrait pouvoir ouvrir à partir du 03 mai sous réserve de la situation sanitaire et des consignes de confinement. Il est nécessaire, au regard de l'accroissement saisonnier d'activité, de prévoir la création d'un emploi contractuel à raison d'une durée mensuelle de 30 heures pour le mois de mai, de 30 heures pour le mois de juin, de 60 heures pour le mois de juillet et de 60 heures pour le mois d'août. La rémunération de l'agent sera calculée en référence à indice brut 350 du grade de recrutement.

Le conseil délibère en faveur de ce recrutement à l'unanimité.

- **Délibération pour la création d'un emploi non permanent pour le château**

Monsieur le Maire présente la nécessité de recrutement d'un emploi saisonnier pour assurer les visites du château durant les mois de mai à raison de 40 heures sous réserve de la possibilité d'ouverture du château au public, pour le mois de Juin à raison de 40 heures, pour le mois de Juillet à raison de 115 heures et pour le mois d'août à raison de 100 heures. Concernant les mois de Juillet et d'août, cet emploi viendra en complément du personnel intervenant au titre de l'office de tourisme. La rémunération de l'agent sera calculée en référence à indice brut 350 du grade de recrutement.

Le conseil délibère en faveur de ce recrutement à l'unanimité.

- **Délibération portant sur le remboursement des frais de déplacement**

Les modalités d'indemnisation des frais occasionnés par les déplacements dans l'exercice des fonctions de conseiller municipal sont présentées. Elles prennent appui sur l'arrêté du 26 août 2008 pour les frais de déplacement qui fixe l'indemnité kilométrique en fonction de la distance et de la cylindrée du véhicule. L'indemnité repas est fixée quant à elle à 17,50€. Il est demandé de faire remonter les demandes d'indemnisation sous un délai de deux mois.

Des échanges ont lieu sur la modicité de l'indemnité kilométrique dont le barème est ancien et de correspond plus aux dépenses engagées. Monsieur le maire rappelle que cette indemnité est mise en œuvre à son initiative et qu'elle est basée sur la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal valide cette indemnisation à l'unanimité.

- **Convention de partenariat avec l'association « vie et château »**

La convention de partenariat élaborée avec l'association vie et château est ensuite présentée. La présentation de la démarche engagée insiste sur l'équilibre recherché entre la propriété communale du château qui constitue un bien public et la nécessité de mobiliser toutes les énergies pour animer et valoriser ce château. Le mode de perception des entrées au château fait l'objet de différents commentaires, ainsi que l'usage des salles d'exposition.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, monsieur le maire à signer cette convention.

- **Questions diverses**

Le conseil se conclut par un tour de table sur les questions d'actualité. Ghislain Cabal Zinck fait état d'un échange téléphonique qu'il a eu avec un

habitant de la commune mécontent du projet de rénovation du pont proposé par le conseil départemental et qui regrette que la commune n'ait pas communiqué plus avant sur ce projet. Une discussion s'engage sur le projet proposé et les compétences de chacun dans ce domaine. Il est convenu que cet habitant ou le collectif qu'il souhaite constituer sera reçu en mairie et qu'un conseil municipal extraordinaire sera consacré à ce sujet.

Monsieur le maire conclut de conseil en remerciant les participants.